

## Chapitre 7 Conclusion et proposition

### 1) Conclusion

Le renforcement des services médicaux locaux et l'enrichissement de leur contenu, la création de services médicaux mobiles ainsi que l'ouverture du Centre d'Hémodialyse constituent pour le Gouvernement du Niger, un des objectifs les plus importants du Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales. Le Projet de Maintenance sert à aider concrètement cet objectif essentiel. Ainsi, l'utilité publique de sa réalisation et son effet devront apporter des résultats considérables. Le contenu du Projet de Maintenance répond suffisamment à l'objectif et doit bien être bien convenant. Ce contenu est constitué surtout d'équipements fondamentaux indispensables, et comme il comporte de plus un appareil d'hémodialyse qui était nécessaire depuis de longues années ainsi que des ambulances qui devront jouer un rôle important dans les services médicaux mobiles, les effets de la Coopération financière non-remboursable du Japon devront être d'une grande contribution en réalisant un des plus grands désirs du Gouvernement du Niger.

### 2) Proposition

L'enrichissement des services médicaux pour le peuple est considéré comme étant la clé de la menée à bonne fin du nouveau Plan quinquennal du développement économique. Autrement dit, la santé des habitants constitue la base du développement du Niger. Aussi, l'effet du Projet de

Maintenance par la Coopération financière non-remboursable du Gouvernement du Japon doit bien répondre à l'attente du Gouvernement du Niger, du Ministère de la Santé Publique et du personnel médical. Cependant, la réalisation de ce désir demande des efforts spontanés de la part du Gouvernement du Niger et des établissements médicaux pour profiter de la coopération du Gouvernement du Japon par l'exécution du Projet de Maintenance.

I) L'objectif du Projet de Maintenance est de contribuer à la santé des habitants en répartissant aux Centres Médicaux et aux Dispensaires situés dans les divers endroits du pays des équipements médicaux qui devront renforcer les services médicaux locaux. La transmission d'informations est donc nécessaire pour que l'objectif et le contenu du Projet de Maintenance soient bien connus des établissements intéressés et que son effet soit efficace.

D'autre part, les préparatifs d'accueil pour le fonctionnement normal des équipements après leur mise en place doivent être réalisés.

II) En ce qui concerne la mise en exécution du Projet de Maintenance, il est indispensable que tous les travaux à la charge du côté Gouvernement du Niger - équipements électrique, d'alimentation en eau et d'évacuation d'eau, et autres travaux nécessaires à l'intérieur des établissements - soient réalisées préalablement. Etant

donné que le retard des travaux qui doivent être achevés avant la mise en place des équipements peut ajourner la date de vérification du fonctionnement des équipements et faire perdre ainsi l'occasion d'obtenir une indemnité qui compense les avaries produites au cours du transport, il est attendu que des mesures appropriées soient prises pour la bonne réalisation des travaux.

III) Il est nécessaire de désigner les techniciens qui feront fonctionner les équipements, de leur faire connaître à fond l'entretien convenable et établir le système d'inspection périodique des équipements.

IV) Parmi les équipements figurant dans le Projet de Maintenance, les réactifs ainsi que les biens consommables nécessaires à l'enregistrement automatique et à la manœuvre des dispositifs sont difficiles à être approvisionnés suffisamment à l'avenir, vu les circonstances actuelles qui entourent le Gouvernement du Niger. Aussi, il est souhaitable que les biens consommables nécessaires à la manœuvre des équipements qui font l'objet de la Coopération financière non-remboursable du Japon fassent l'objet de coopération par fourniture continue de ces biens. Si cette suppléance n'est pas réalisée, il est permis de prévoir que les équipements dont la fourniture est si appropriée ne soient plus utilisés au bout de 2 ou 3 ans.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE

chef de l'Equipe Satoru NAKAMURA

Sous-Directeur de l'Hôpital annexe à l'Université  
Médicale de Tokyo

Professeur à l'université Médicale de Tokyo

Nobuko KAYASHIMA

Agence Japonaise de Coopération Internationale

Direction générale (planning, études) Seijiro ÔMURA

Administrateur délégué d'ITEC, S.A.

Planning des équipements Akira SATÔ

Chef du Premier Bureau des Projets pour l'Extérieur,  
S.A.

Etudes des établissements Masaru HINO

Administrateur à l'OAC Planning, S.A.

Interprète Terutada NAGANUMA

Centre de Services de Coopération Internationale  
(Fonction d'Utilité Publique)

RAPPORT DU PROGRAMME ACCOMPLI PAR L'EQUIPE D'ETUDE

23 Juillet 1983 - 3 Août 1983 (11 jours)

Juillet

- le 23 samedi      Départ de Paris. Arrivée à Abidjan
- le 24 dimanche    Entretien préliminaire entre membres de l'équipe: Envisagement préalable des visites au Niger et réflexion concernant le Rwanda.
- le 25 lundi        •Visite à l'Ambassade japonaise. Entretien préliminaire avant la visite au Niger.  
•Demande du visa pour entrer au Niger.
- le 26 mardi        •Départ d'Abidjan. Arrivée à Niamey, la capitale du Niger.  
•Venue à notre rencontre du professeur Tanigaki.
- le 27 mercredi    •Visite au Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales. Concertation avec l'Adjoint au Sous-Secrétaire d'Etat sur le programme d'étude et autres sujets.  
•Visite au Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales.





JICA